



## **Dossier de presse**

# **Budget primitif 2011**

**Réunion de l'Assemblée départementale  
Lundi 31 janvier et mardi 1<sup>er</sup> février 2011**

**Contact presse :**  
Véronique Lotito  
Tél : 04 79 96 73 26  
Courriel : [veronique.lotito@cg73.fr](mailto:veronique.lotito@cg73.fr)

Dans le prolongement du Débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu en décembre 2010, le Conseil général consacrera **533 M€ à la Savoie et aux Savoyards au titre de son budget 2011.**

**Ce budget 2011**, élaboré dans un contexte économique encore incertain, **donne la priorité à la solidarité, au mieux vivre ensemble et à l'investissement** et ce afin de soutenir la reprise de l'activité tout en répondant aux besoins en équipement des territoires dans le respect d'un développement durable et équilibré de ceux-ci.

Dans un environnement fiscal rénové, marqué par la réforme de la fiscalité locale, le Conseil général a décidé de poursuivre **une politique volontariste sans accroître la fiscalité des ménages et des entreprises, qui n'a pas augmenté en Savoie depuis 5 ans.**

## REPERES

Budget 2011 : 533 M€

- dépenses d'investissement :  
146 M€

- dépenses de fonctionnement :  
387 M€

- la solidarité : 30% du budget  
départemental

## ► UN BUDGET 2011 DE SORTIE DE CRISE QUI PRIVILEGIE LA SOLIDARITE ET L'INVESTISSEMENT

Dans ce contexte, **l'investissement reste en 2011 une priorité pour le Département** qui lui consacre **146 M€**, contre 141 M€ au budget 2010, plaçant la Savoie au **4<sup>ème</sup> rang national** pour ses dépenses d'investissement par habitant.

Les dépenses de **fonctionnement**, qui s'élèvent à **387 M€**, sont en progression constante (+ 4,7% par rapport au BP 2010), particulièrement marquées dans le domaine des services à la population, notamment pour les politiques en faveur de l'action sociale, de l'éducation, de la culture et du sport.

Le Département conserve une **capacité d'autofinancement soutenue** (33 M€) et un recours à l'emprunt maîtrisé (53 M€), avec **un résultat disponible du budget 2010 de 36,3 M€** directement lié à une **bonne tenue des droits de mutation (64,3 M€)** qui retrouvent leur niveau de 2008.

Le budget 2010 du Département s'inscrit dans le cadre d'un exercice transitoire pour les collectivités territoriales marqué par la réforme de la fiscalité décidée par la loi de finances 2010 et précisée par la loi de finances 2011. **L'équilibre budgétaire est basé sur des ressources nouvelles venant en substitution de la taxe professionnelle, de la taxe d'habitation et de la taxe foncière sur les propriétés non bâties.**

## ► LE CONSEIL GENERAL INVESTIT POUR LA SOLIDARITE ET LE MIEUX VIVRE ENSEMBLE

Le budget est dominé par une progression constante des dépenses d'action sociale, et en particulier celles liées à l'accompagnement des personnes âgées dépendantes et à l'insertion et au revenu de solidarité active. Un débat et des consultations viennent à ce titre d'être engagés par le Gouvernement **sur la dépendance et son financement**, qui devraient aboutir à des premières mesures fin 2011, dans le cadre du projet de loi de financement de la Sécurité Sociale pour 2012.

► Le budget consacré à **l'action sociale** s'élève à **plus de 171 M€** (160 M€ en 2010), soit un peu **plus de 30% du budget** départemental.

► **49 M€** (+ 6,3% par rapport à 2010) sont consacrés à la prise en charge des **personnes âgées** pour améliorer leurs conditions de vie en établissements et en faveur de leur maintien à domicile. Cette évolution prend en compte la progression du nombre de bénéficiaires de l'ADPA dont bénéficie plus de 5 000 personnes âgées à domicile (+ 4,6% par rapport à 2009) ainsi que les travaux d'humanisation ou de construction d'établissements d'hébergement programmés au titre du Schéma départemental en faveur des personnes âgées.

► **40,5 M€** (+ 18,7% par rapport à 2010) sont destinés à la prise en charge des **personnes handicapées** dont plus de la moitié pour assurer leur prise en charge physique en établissements, le versement de la prestation de compensation handicap (PCH) représentant près de 8 M€.

► Les dépenses liées à la protection de **l'enfance**, de la **jeunesse** et de la **famille**, à hauteur de **43 M€**, augmentent sensiblement et sont consacrées pour moitié aux placements en établissements.

► **38 M€** sont consacrés à la **cohésion sociale** dont **27 M€** pour le **programme départemental d'insertion**, un budget constant par rapport à 2010.

La Savoie compte actuellement **6 000 bénéficiaires du rSa** (à fin septembre 2010) parmi lesquels 2 500 sont des travailleurs à revenus modestes. Leur nombre connaît une légère diminution depuis juin 2010 (- 0,6%).

Conformément à la loi, le Conseil général, chef de file de l'insertion au niveau départemental, doit élaborer en 2011 son Pacte territorial d'insertion dont l'objectif est d'améliorer la coordination des actions entre l'ensemble des acteurs, Etat, Région, Pôle emploi et collectivités territoriales.

L'accompagnement vers l'emploi des personnes peu autonomes, l'accompagnement dans l'activité et dans l'emploi des personnes, la formation, la levée des freins à l'emploi (illettrisme, mobilité, modes de garde), le développement du lien social, la prise en charge de la santé ou encore l'accompagnement des parcours d'insertion professionnelle des jeunes, sont parmi les priorités fixées au programme départemental d'insertion.

► Le budget consacré à **l'éducation**, **45 M€** (contre 44 M€ en 2010) mobilise près de **22 M€** pour assurer le **transport scolaire** des jeunes savoyards et plus de **12 M€ d'investissements** pour financer les **travaux** d'extension, de restructuration et de maintenance **dans les collèges** de Savoie.

Près de **1,6 M€** sont consacrés à l'accompagnement des **projets éducatifs et découverte** à travers notamment le soutien aux classe de découverte accessibles à 6 500 élèves répartis en 300 classes, à travers l'opération « Ton collège à la montagne » permettant à plus de 3 400 collégiens de bénéficier d'un apprentissage du ski alpin cet hiver, et élargie aux activités de ski nordique, de randonnée et nautiques (voile, canoë-kayak, aviron).

En effet, **le soutien du Département au développement de ces pratiques sportives nouvelles conforte celui apporté à l'organisation des grands événements sportifs sur le territoire savoyard** comme les Championnats du monde de canoë-kayak à La Plagne en 2012, les Championnats d'Europe de canoë-kayak en 2013 à Bourg-Saint-Maurice ou la candidature au Championnat du monde d'aviron seniors sur le Lac d'Aiguebelette en 2015.

► En complément du budget dédié à l'éducation, **16 M€** sont mobilisés en faveur de la **culture**, du **sport** et de la **jeunesse** dont 1,8 M€ pour soutenir les projets individuels et des territoires en direction des jeunes de 11 à 25 ans. Sur les 37 contrats cantonaux jeunesse engagés par le Département avec les collectivités, 23 seront renouvelés en 2011 pour une durée de 4 ans réaffirmant le soutien départemental aux initiatives transversales et individuelles pour construire le quotidien des jeunes.

## ► UN BUDGET QUI DONNE LA PRIORITE A L'AMENAGEMENT ET A L'EQUIPEMENT DURABLE DES TERRITOIRES

En augmentant son niveau d'investissement à hauteur de 146 M€, le Conseil général intensifie son engagement en faveur de l'équipement et de l'aménagement durable du territoire et accompagne la reprise de l'activité économique de la Savoie.

En effet, **plus de 26% du budget d'investissement sont consacrés à l'aide aux communes et aux structures intercommunales.**

La soutien réaffirmé au **développement des transports en commun** se traduit par un budget, hors transports scolaires, passant de 1,3 M€ en 2010 à **1,9 M€** 2011.

Cette politique d'investissement soutenue bénéficiera à l'activité économique savoyarde et notamment **aux infrastructures** pour un montant de **plus de 41 M€** (contre 36 M€ au BP 2010) qui permettra notamment en 2011 :

- d'engager la réalisation de **la deuxième phase d'aménagement des berges du lac du Bourget** avec la reconfiguration de la route départementale 1201 et la poursuite du chemin lacustre entre Le Lido à Tresserve et la plage du Rowing à Aix-les-Bains pour un montant de travaux de cette deuxième phase financés par le Conseil général de près de 12 M€ ; la mise en service d'une première phase de 5 M€ est prévue au début de l'été 2011 pour un achèvement complet à l'été 2012 ;
- de poursuivre les études pour la mise aux normes du tunnel du Chat et de **réaliser, dès le printemps 2011, les travaux de sécurisation de la route du Col du Chat** pour un montant de 1,2 M€.

Les engagements pris en 2008 par le Département d'inscrire le développement durable au cœur de toutes les politiques se traduisent en 2011 en particulier dans sa politique en faveur des transports collectifs et propres, dans sa politique foncière, et dans sa politique en faveur du développement économique, de l'agriculture et du tourisme.

## Favoriser l'utilisation des transports en commun et inciter au covoiturage

En 2007, le Département a signé la convention Plan de Déplacements Entreprise (PDE) avec Chambéry Métropole, le STAC et l'Agence Ecomobilité permettant aux agents de bénéficier des réductions tarifaires sur le réseau urbain de l'agglomération chambérienne.

En 2009, le Conseil général a lancé la centrale de mobilité, [www.mobisavoie.fr](http://www.mobisavoie.fr) et mis en place une tarification plus attractive et plus homogène sur son réseau de transport Belle Savoie Express avec pour objectif d'inciter les usagers à privilégier les transports en commun, notamment dans leurs déplacements domicile-travail.

► Le Conseil général, en tant qu'autorité organisatrice des transports, souhaite maintenant étendre son **Plan de Déplacements Entreprise (PDE)** à l'ensemble du territoire de la Savoie pour les salariés du secteur public et privé avec a un double objectif :

- traiter avec équité l'ensemble de ses 2 500 agents répartis sur le territoire ;
- inciter le monde économique et industriel de la Savoie à mettre en place une démarche éco-responsable pour leurs salariés.

Pour l'année 2011, 150 000 € sont affectés au PDE destiné aux 2 500 agents du Département.

► S'appuyant sur l'expertise de l'INES et de ses partenaires, le Département va expérimenter l'usage, pour ses services, de **6 véhicules électriques alimentés via des stations de recharge solaire**. Le projet ZEN-EDRIVE (ZED), financé en partie par l'ADEME, comprend la création de 20 véhicules 2 places tout électrique de type quadricycles lourds en lien avec des stations de recharge solaire intégrant du stockage stationnaire.

Le Conseil général étudie par ailleurs l'implantation de 2 stations de recharge solaire à Chambéry. Ce projet sera présenté au Salon de l'automobile de Genève en mars 2011 avec une maquette de station solaire.

► Par ailleurs, compte tenu de **l'enjeu des déplacements sur l'Espace Métropole Savoie**, le Département confirme son attachement à un projet global et commun aux autorités organisatrices concernées. Ce projet doit permettre de préciser l'offre de services proposée demain aux usagers des transports en commun sur l'Espace Métropole Savoie comprenant notamment une tarification multimodale, la création d'un titre unique de transport, le développement de l'information via le site [www.mobisavoie.fr](http://www.mobisavoie.fr), la promotion des actions en faveur du covoiturage, la création de parcs relais et de parkings de covoiturage.

► La politique départementale en faveur du **covoiturage** a pour ambition de favoriser le développement des modes de transport alternatifs à l'usage de la voiture individuelle ; son objectif est à la fois d'optimiser les déplacements dans une logique d'aménagement du territoire et de développement durable, de promouvoir et valoriser les transports collectifs routiers interurbains de compétence départementale, et d'encourager les pratiques de déplacements économes.

Pour accompagner cette politique, le Conseil général s'appuiera sur le site [www.mobisavoie.fr](http://www.mobisavoie.fr) qui comporte un module « **Savoie covoiturage** » proposant de mettre en relation l'offre et la demande des usagers. Territorialisé, il permet à l'utilisateur de connaître les demandes à l'échelle du territoire, du canton et de la commune. Un plan de communication sera mis en œuvre pour sensibiliser les usagers.

Par ailleurs, le Département propose d'étudier dès 2011 l'aménagement **d'aires « labellisées » dédiées à la pratique du covoiturage** dont la localisation prendrait en compte la connexion directe aux échangeurs autoroutiers ou au réseau principal à 2 x 2 voies, la proximité des carrefours stratégiques du réseau routier principal, et, dans les territoires de montagne, les fonds de vallées (liaisons avec les stations) sur le réseau routier principal.

D'ores et déjà, le Conseil général expérimente en 2011 deux aires de covoiturage, l'une au carrefour de la RD 1006 et de la RD 1090 au lieu-dit « Pont Royal », l'autre au niveau de l'échangeur autoroutier d'Aiguebelette.

### **Se doter d'une politique foncière cohérente au service des territoires savoyards**

En 2010, le Conseil général a décidé de se doter d'une **politique foncière départementale ambitieuse et cohérente s'appuyant sur les stratégies foncières définies par les territoires et sur les outils permettant de constituer des réserves foncières** : la SAFER, la SAS et l'EPFL.

Complémentaires dans leur positionnement, dans leurs missions et leur action, ces trois outils sont sollicités par le Département pour mettre en œuvre sa politique foncière.

S'agissant de l'EPFL, et compte tenu du soutien financier qu'il lui apporte (dotation d'investissement de 6 € par habitant évoluant avec l'extension de son périmètre et subvention de 20 % pour les acquisitions foncières destinées à l'habitat), **le Conseil général a décidé d'adhérer à l'établissement** en vue d'un partenariat plus étroit. Cette adhésion lui permettra de mettre en œuvre sa politique foncière sur des thématiques identiques à celles du plan pluriannuel d'investissement de l'EPFL tout en participant à sa gouvernance (113 communes représentant 189 000 habitants).

### **Redynamiser le site de défense de Haute-Tarentaise suite au départ du 7<sup>ème</sup> BCA**

Compte tenu de l'avancement du projet d'implantation du Centre nationale de sport de haut niveau (CNSHN) et de l'Ecole européenne internationale du tourisme de montagne (EEITM) sur le site du 7<sup>ème</sup> BCA à Bourg-Saint-Maurice, des aménagements et des investissements à réaliser, la commune a proposé au Département la création d'un Syndicat mixte d'aménagement.

Au regard des intérêts stratégiques et économiques du projet pour la Tarentaise mais également pour l'ensemble de Savoie, et à l'instar de la création de Savoie Technolac, le Département envisage, à la demande de la commune de Bourg-Saint-Maurice, de créer dès 2011 un **Syndicat mixte d'aménagement pour la redynamisation du site de défense** et la réalisation du complexe CNSHN / EEITM.

Après avis du Conseil municipal de Bourg-Saint-Maurice et du Conseil général, l'objet social du Syndicat, son périmètre géographique, le niveau de représentation des collectivités, son mode d'intervention et la procédure à retenir pour sa création seront définis.

## **Le chantier du bâtiment principal de l'INES démarre en 2011**

L'année 2011 est aussi marquée par le **démarrage du chantier de construction du bâtiment principal de l'Institut National de l'Energie Solaire** à Savoie Technolac, conçu par les architectes Michel REMON et Frédéric NICOLAS, retenus suite au concours international lancé par le Conseil général. Ce bâtiment, référence architecturale au niveau énergétique, doit fédérer tous les acteurs de la promotion et du développement des énergies solaires. Conciliant architecture nouvelle et performances énergétiques exceptionnelles, les besoins énergétiques du bâtiment sont exclusivement assurés par des énergies renouvelables, pour la production du chaud comme du froid. 300 m<sup>2</sup> de capteurs solaires thermiques complétés par une chaudière à granulés de bois permettent ainsi au bâtiment de s'afficher **zéro énergies fossiles, zéro CO2** sur le chauffage et le rafraîchissement et **zéro fluides frigorigènes**. D'une surface de 7 530 m<sup>2</sup>, il doit être livré fin 2012 pour un montant de travaux de 20 M€ dont de **7,7 M€ inscrits au budget départemental 2011**.

Par ailleurs, **12,5 M€** d'investissements sont mobilisés en faveur du **développement économique, touristique et agricole** : aides aux entreprises et aux pôles de compétitivité, aides à la valorisation de la forêt et de la filière bois, poursuite du Plan tourisme avec les aides aux hébergements touristiques, aux filières contribuant à la diversification d'une offre « hors neige », aux grands domaines et aux contrats de stations moyennes, et soutien au développement numérique de la Savoie, une priorité, avec le déploiement d'un réseau haut et très haut débit sur l'ensemble du territoire.